



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement et équipements

Question écrite n° 123448

Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la logique industrielle et les conséquences sociales du rapprochement des groupes Thalès et Safran, dont l'État est actionnaire minoritaire. Les salariés s'inquiètent de ce rapprochement, en particulier au sein de Safran, où ces mêmes salariés craignent la fin de la société Sagem et la fermeture de certains de ses établissements de province et de région parisienne, comme le site de Mantes-la-Ville. Aussi, en tant que députée disposant sur son territoire d'un établissement sur ces deux groupes industriels concernés et partageant les interrogations légitimes des personnels salariés de ces entreprises, elle lui demande de bien vouloir l'informer sur les conséquences en matière d'emploi dues à ce rapprochement ainsi que les mesures d'accompagnement prévues.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense et des anciens combattants, client de Thalès et Safran dans le domaine de l'optronique, a souhaité que les deux entreprises initient des discussions en vue de mieux coordonner leur approche des besoins du ministère, que se soit au plan technique - pour optimiser des travaux de développement - ou au plan commercial. Au terme d'un important travail de concertation, les deux entreprises ont signé, le 20 décembre 2011, un protocole d'intention visant à la création d'une société commune dans le domaine de l'optronique. Cette coopération couvrira les futurs systèmes de défense qui constituent un enjeu fort de modernisation et de renouvellement, et pour lesquels la combinaison des compétences de Safran et de Thalès apportera une meilleure offre. Cette coopération prendra la forme d'une co-entreprise technique, commerciale et programmatique, les actifs industriels restant au sein des maisons-mère. Il n'y aura donc aucune conséquence, ni sur l'emploi, ni sur les sites industriels induits par la création de cette société commune. Le ministre de la défense et des anciens combattants se réjouit que Thalès et Safran aient su trouver un mode de partenariat stratégique qui correspond à l'objectif de rationalisation commerciale et technologique souhaité par l'État, tout en préservant les cultures et les spécificités de chacune des deux entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123448

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12707

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1308